

Réunion du 22 juillet 2025

Absente : Françoise VIDALIE a donné pouvoir à Valérie BERGON
Secrétaire : Valérie BERGON

Voirie :

Résultats de la consultation d'entreprises pour le revêtement partiel des voiries (Freyssinges et La Cheynie) : estimation à 10 000 € HT par TULLE'AGGLO.

Entreprises	Montant HT
EIFFAGE	14 990
COLAS	14 939,44
MALLET	13 447,80

Jean-Jacques MONTEIL : présentation des travaux. Les devis sont tous au-dessus de l'estimation. Le conseil décide de retenir l'entreprise MALLET.

Dotation du département pour la voirie : 40% du montant des travaux (c'est une dotation de 6 000 € par an, avec report possible d'une année sur l'autre).

Composition du futur conseil communautaire :

Chaque commune a jusqu'au 31 août pour délibérer.

Présentation du tableau.

Simulation 4 : 2 voix pour

Simulation 16 : 12 voix pour

1 abstention

Travaux couverture presbytère :

Réunion de préparation programmée le 30 juillet à 10 h sur place.

Information transmise à M LEYRAT (coordonnateur santé / sécurité).

Au plus tard, le chantier commencerait le 15 septembre. Reste à voir pour la circulation durant le temps des travaux.

Tarifs scolaires :

Cantine : proposition d'augmentation de 10 c

Contre : 4

Abstention : 3

Pour : 8

Garderie : (rappel : le mercredi matin 5 € 20 et 1.35 € par jour)

Proposition : 1,40 € par jour

Pour : 9

Contre : 3

Abstention : 3

Garderie du mercredi : 5,50 €

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 2

Affaires diverses :

- Dotation de soutien pour les aménités rurales attribuée pour la 1^{ère} fois : 4 055 €
- ORANGE : fin du fil cuivre ; en janvier 2026 : fermeture commerciale des offres cuivre ; fermeture technique avec dépose du cuivre : année 2029. Jean-Pierre FAURE signale la difficulté pour les habitants du Bourg d'être fibrés, en raison d'un mauvais déploiement de la part de SFR. Jacques COUTURAS informe que pour les non fibrés, il y aura toujours possibilité de se raccorder à Internet par un module GSM.
- Douanes : info sur le débit de tabac. La loi dit que le débit a été fermé définitivement, faute de successeur. La Mairie a fait un courrier indiquant un éventuel repreneur. Obligation d'avoir une forme juridique compatible avec la détention d'un débit de tabac (il faut une société en nom collectif ou une personne physique).
- La tondeuse a enfin été livrée !
- Délibération à prendre pour payer la facture de PELISSIER Menuiserie : 420 € HT (radon école + étagère). Le conseil délibère favorablement.
- Rappel : factures MIC SIGNALOC : 354,16 € et 678 € à venir. Il se peut que les montants diffèrent un peu. Le conseil délibère favorablement.
- PLU : examen par la CDPENAF ce jeudi ; concerne surtout les zones de services et les zones à caractère touristique.